



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de Fr. 98'000.- pour l'agrandissement du port de Saint-Aubin

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Le port de Saint-Aubin souffre d'un manque chronique de places d'amarrage. Nous gérons actuellement une liste d'attente de plus de 80 demandes, qui proviennent exclusivement d'habitants de la commune. D'ailleurs, notre garde-port refuse les demandes externes à la commune. Toute place qui se libère par un locataire externe est immédiatement attribuée à un habitant de la commune. Toutes les mesures sont prises pour favoriser les attributions de places aux habitants de La Grande Béroche. Un projet d'extension pourrait sensiblement améliorer la situation.

2. Description du projet

Selon l'offre de l'entreprise Bühler annexée au présent rapport, il est prévu d'ajouter 8 places au bout des pontons C, E, F et G.

Les travaux consistent à arracher les pieux en bout de ponton et à implanter des nouveaux pieux en acier zingué et ainsi agrandir les pontons existants.

3. Aspect financier

Le projet a été devisé à Fr. 88'911.75 TTC par l'entreprise Bühler SA à Marin. Cette dernière est la seule entreprise du canton à pouvoir effectuer ces travaux très spéciaux.

Nous devisons les divers et imprévus selon le taux de fluctuation de 10 % à Fr. 9'000.- (non prévus dans l'offre de l'entreprise Bühler).

Ce montant a été prévu au budget des investissements 2020 et sera amorti au taux de 2% conformément aux dispositions du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (RLFinEC).

Les charges de fonctionnement relatives au présent investissement n'impacteront pas le résultat général de la commune. En effet, le chapitre du port doit être autofinancé par les taxes. Au 31 décembre 2019, la réserve affectée pour le port de Saint-Aubin présente un solde de Fr. 302'547.-.

D'autre part, la valeur locative des taxes d'amarrage (surface de 329 m² à Fr. 34.-/m²) est estimée à Fr. 10'000.-, ce qui couvre aisément l'amortissement de Fr. 1'960.- ainsi que les éventuels frais d'entretien et de gestion.

4. Calendrier

En cas d'acceptation de l'arrêté joint au présent rapport, les travaux seront effectués dans le courant de l'automne 2020 et la nouvelle installation sera opérationnelle en mars 2021.

5. Conclusion

Les travaux décrits ci-dessus permettront de doter le port de Saint-Aubin de quelques places supplémentaires nécessaires pour pouvoir répondre à la demande de la population de notre commune.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de Fr. 98'000.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

St-Aubin-Sauges, le 26 août 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le secrétaire,
Alexandre Béguin François Del Rio

Annexes :

- Offre de l'Entreprise Bühler
- Arrêté



Arrêté relatif à un crédit d'engagement de Fr. 98'000.- pour l'extension du port de Saint-Aubin

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu le rapport du Conseil communal, du 26 août 2020,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,

vu les articles 16, 17, 19 et 20 du règlement sur les finances, du 11 décembre 2017,

arrête :

Article premier : Un crédit d'engagement de **Fr. 98'000.-** pour l'extension des pontons C, E, F et G au port de Saint-Aubin est accordé au Conseil communal.

Article 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti conformément à la loi au taux de **2%**.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 14 septembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,
Alain Perret

Le secrétaire,
Maxime Rognon